



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Faire grandir la santé en Auvergne-Rhône-Alpes

L'agence
régionale
de santé
est là!

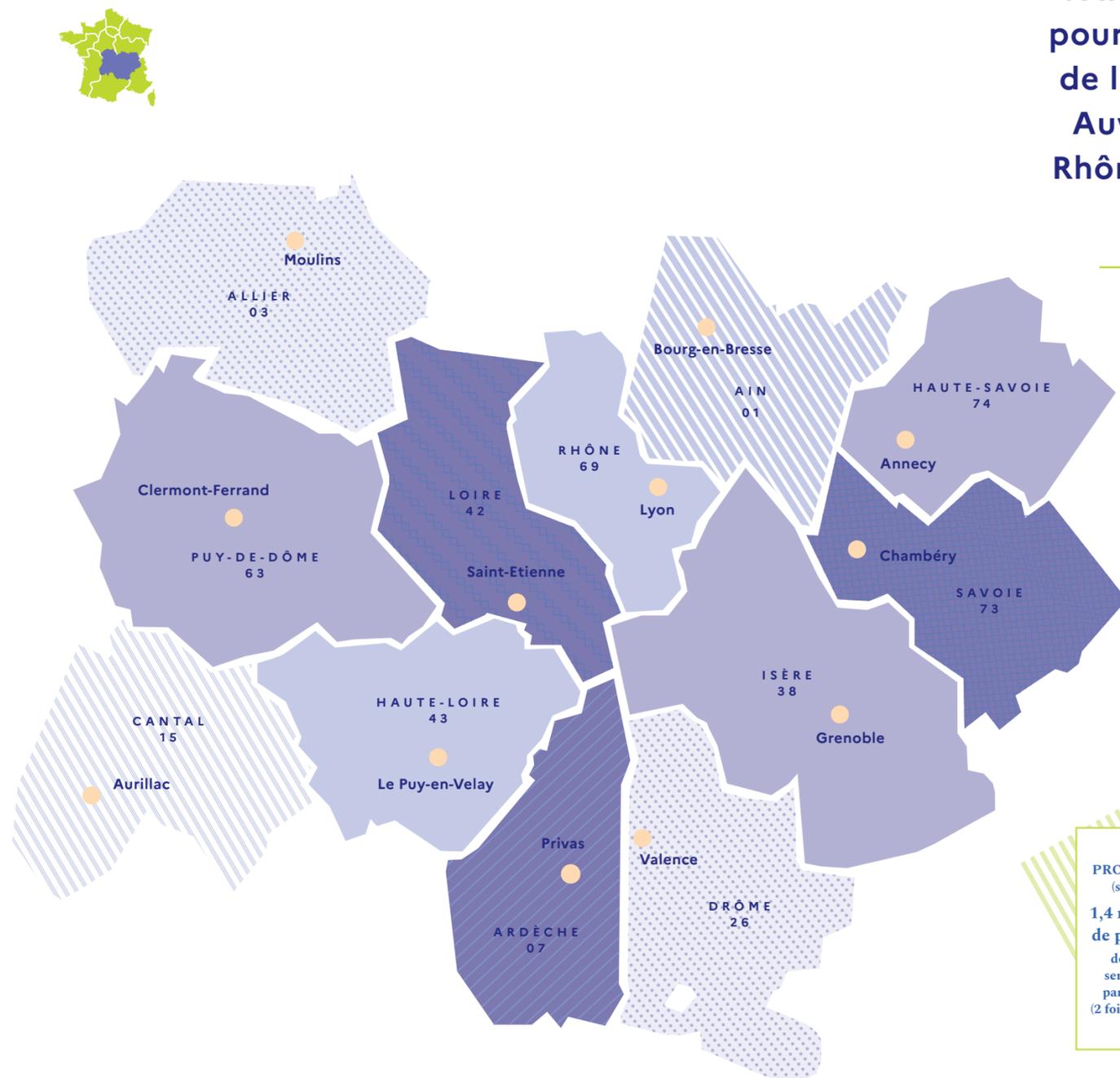


L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là, elle représente les ministères chargés de la santé et de l'autonomie en région et fait le lien avec les acteurs locaux en santé. Établissement public administratif d'État, elle œuvre au quotidien, avec ses partenaires, pour améliorer la santé des habitants. 950 collaborateurs sont mobilisés pour accompagner de manière concrète le déploiement des politiques de santé.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là pour contribuer à réduire les inégalités territoriales en santé et assurer un meilleur accès à la santé à chacun d'entre nous. Elle est l'interlocuteur privilégié des établissements et des professionnels du soin, du médico-social et de la prévention, des services de l'État et des collectivités, sur tous les sujets de santé.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là pour garantir l'expression des acteurs et des usagers de la santé dans la région. Avec la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, son « parlement », et les 12 Conseils territoriaux de santé, elle recueille les avis et propositions des représentants siégeant au sein de ces instances, elle promeut la concertation, soutient le débat et le dialogue, et veille au respect des droits des usagers.

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes



L'ensemble des données de cette plaquette ont été actualisées en septembre 2022.

Direction projet
Clémence de La Faye,
ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Conception-
création Extra l'agence
Photos
Adobe Stock,
© anne-marie-pronk,
© frank-mckenna,
© avery-klein

L'ARS est là pour la santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes



L'ARS est là au cœur du système national de santé

L'ARS est la clé de voûte entre les ministères et les acteurs de la santé.

Au niveau national

Les ministères chargés de la santé et de l'autonomie

Leurs rôles

- Définir la politique de santé publique et d'organisation de la santé en France.
- Définir la politique d'accompagnement des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.
- Organiser et piloter sa mise en œuvre sur tout le territoire.

Leurs objectifs

- Améliorer l'état de santé de la population.
- Accroître l'efficacité du système de santé et lui assurer sa pérennité.

Les outils

- Une stratégie nationale de santé, des objectifs et des actions à 5 ans.
- Des plans de santé : Alzheimer, autisme, cancer, santé, environnement, accès aux soins, etc.

Au niveau régional

L'agence régionale de santé

Son rôle

- Piloter et mettre en œuvre la politique nationale de santé en l'adaptant aux spécificités régionales.
- Organiser et répartir les activités de soins hospitalières sur la région.
- Accompagner les professionnels de santé de ville dans leur installation.
- Développer, avec les conseils départementaux, des structures et services médico-sociaux.
- Assurer la sécurité sanitaire et environnementale et prévenir les situations à risque.

Ses objectifs

- Améliorer l'état de santé des habitants de la région.
- Réduire les inégalités sociales en santé, en ville et en milieu rural.
- Assurer à chacun le meilleur accès aux soins, aux structures médico-sociales et à la prévention.
- Simplifier le parcours de santé des habitants et éviter les ruptures.

Ses outils

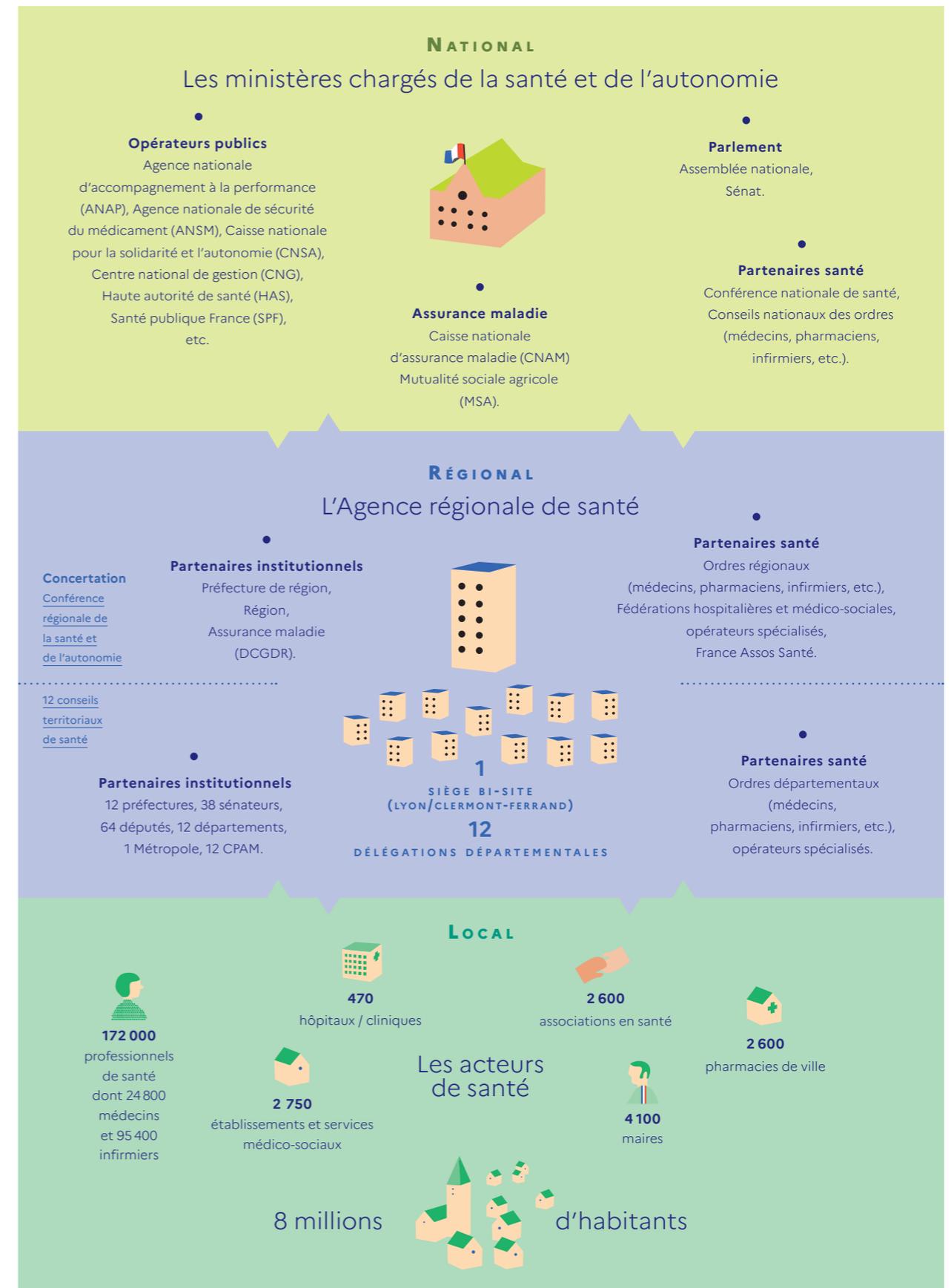
- Un projet régional de santé qui définit des orientations à 10 ans et une organisation à 5 ans pour l'offre de soins, le médico-social et la prévention.
- Des plans de santé nationaux déclinés pour la région.
- Des plans régionaux co-pilotés avec d'autres partenaires (santé environnement, travail et scolaire).
- Des contrats locaux de santé, signés avec les collectivités locales.

Au niveau local

Les acteurs de santé

Leurs rôles

- Déployer les actions qui concourent aux objectifs nationaux et régionaux.
- Assurer des soins et des prises en charge de qualité en toute sécurité.
- Coopérer entre acteurs, se coordonner entre ville et hôpital, faciliter les parcours.
- Faire respecter les droits des patients.



I'ARS est là pour prévenir les risques et promouvoir la santé



52 000
prélèvements
d'eau analysés

400
visites de logements
insalubres réalisées

57 M€
financés par an
pour des actions
de prévention

4,4 M€
consacrés au
dépistage du cancer

2 000
cas de maladies
à déclaration
obligatoires traités

220
inspections menées
dans les domaines
de la santé et du
médico-social

"C'est encourager un environnement et des comportements favorables à la santé des habitants".

Elle définit, finance et évalue des actions de prévention et de promotion en santé

- Élabore et met en œuvre des plans d'actions: sport santé bien-être, santé des jeunes, santé bucco-dentaire, etc.
- Finance des dispositifs et actions de prévention: vaccination, addictions, dépistage des cancers, suicide, etc.
- Lutte contre les inégalités sociales de santé: accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus vulnérables.
- Développe l'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques: diabète, cancers, etc.

Elle assure la prévention et la gestion des risques liés à l'environnement

- Co-anime, avec les préfets, la promotion d'un environnement favorable à la santé, via notamment le plan régional santé-environnement.
- Assure le contrôle sanitaire de la qualité des eaux: du robinet, conditionnées, thermales et de baignade.
- Participe à l'amélioration de la qualité de l'environnement intérieur et extérieur: lutte contre l'habitat indigne, qualité de l'air intérieur (plomb, radon, amiante), prévention des risques auditifs, lutte contre les espèces nuisibles et invasives (moustique tigre, ambrosie, etc.).

Elle signe des contrats de santé avec des collectivités

- Identifie les territoires vulnérables et réalise des diagnostics en matière d'accès à la santé.
- Aide à définir et à développer des actions coordonnées entre les différents acteurs.
- Finance une partie des projets inscrits dans le cadre de ces contrats.

I'ARS est là pour assurer la sécurité sanitaire de tous les habitants

"C'est veiller à la qualité et à la sécurité des soins et préparer le système de santé à faire face aux situations sanitaires exceptionnelles".

Elle veille à la qualité et la sécurité des soins, des prises en charges et des produits de santé

- Diffuse des recommandations aux professionnels en matière de sécurité et d'hygiène des soins.
- Anime et finance des équipes mobiles d'hygiène en établissements sanitaires et médico-sociaux.
- Pilote le réseau régional des vigilances qui apporte l'expertise aux établissements pour la qualité des soins.
- Réalise des contrôles et inspections dans des pharmacies, hôpitaux, EHPAD, tatoueurs, etc.

Elle réceptionne, analyse les alertes présentant un risque pour la santé des habitants et en coordonne la gestion

- Les maladies nécessitant une action immédiate: méningite, légionellose, rougeole, tuberculose, etc.

- Les signalements liés aux médicaments et produits de santé: rupture de stock, défaut de matériel.
- Les incidents en établissement collectif: incendie, coupure électrique, etc.
- Les risques environnementaux: forte chaleur ou grand froid, pollution d'eau potable, légionellose, etc.
- Instruit les réclamations formulées par des usagers dans le cadre d'une prise en charge.

Elle prépare le système de santé à faire face à des situations exceptionnelles

- Anticipe d'éventuelles situations de crises (événements climatiques, accidents nucléaires, etc.) et élabore des plans de réponse.
- S'assure de la capacité des établissements à faire face à des situations exceptionnelles et les accompagne sur le plan organisationnel et financier.
- Participe, avec les préfetures, à la gestion d'événements graves (attentats, accidents impliquant de nombreuses victimes).

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire Covid-19 dans la région, l'ARS a été là pour piloter et coordonner les actions, en lien avec ses partenaires (préfetures, assurance maladie, établissements et professionnels de santé, Départements, etc.)

- Organiser la prise en charge des malades, les renforts en personnels, la disponibilité des lits de réanimation et les évacuations sanitaires.
- Soutenir les centres de consultation Covid et organiser l'accès aux tests de dépistages.
- Assurer la répartition des équipements et des médicaments.
- Coordonner le « contact-tracing », en lien avec les CPAM et gérer les situations de contamination complexes.
- Informer les citoyens, les acteurs de santé et les élus sur la situation épidémique et les actions mises en œuvre.
- Promouvoir la prévention et l'application des gestes barrières auprès de tous les publics dont ceux résidant en Ehpad.
- Piloter avec les Préfetures, le déploiement de la vaccination dans des centres dédiés en ville par les médecins et les pharmaciens.

150
centres et relais de
vaccination ouverts
pendant la crise

20 M€
alloués pour
l'aide à leur
fonctionnement

L'ARS est là pour organiser et réguler le secteur médico-social



900

établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

77 700

places en EHPAD

1 136

établissements pour adultes et enfants en situation de handicap

14 000

places de services de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées

1 360

places de services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

21 720

places consacrées aux enfants en situation de handicap

“C'est permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap, et à celles touchées par la précarité et l'exclusion, d'accéder à des soins médicaux, éducatifs et rééducatifs”.

En collaboration avec les Départements :

Elle pilote et régule la création des structures médico-sociales

- Autorise et finance (tout ou partie) la création de places pour accompagner les personnes âgées dépendantes et les enfants ou adultes en situation de handicap.
- Répartit et équilibre les ressources financières entre les structures de la région.

Elle accompagne les établissements dans leur gestion et la recherche d'efficacité

- Signe des contrats d'objectifs et de moyens avec les gestionnaires d'établissements.

- Valide et suit les budgets des établissements.
- Met à disposition des outils d'aide au pilotage interne: tableaux de bord, formations, systèmes d'information, etc.

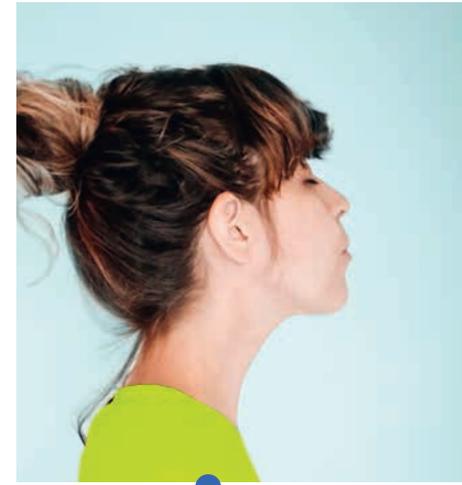
Elle s'assure de la qualité de l'accompagnement et des soins

- Accompagne les établissements à améliorer la qualité des soins et à gérer un événement indésirable grave.
- Soutient les établissements dans la promotion de la bientraitance.
- Promeut les dispositifs de personne de confiance, directives anticipées, personne qualifiée.

Elle développe des programmes régionaux et des projets innovants

- Décline des plans d'actions nationaux en région: autisme, maladies neurodégénératives, Alzheimer.
- Développe et finance des modes d'accompagnement en milieu ordinaire: école inclusive, emploi accompagné.
- Finance des projets innovants: structures de répit pour les aidants, téléconsultation en EHPAD, etc.

L'ARS est là pour organiser et réguler la prise en charge des soins



2 500 000

passages dans les services d'urgence

323

maisons de santé pluriprofessionnelles

5,7 M€

alloués à la permanence des soins ambulatoires

45

cabinets de montagne labellisés

359

équipements de matériels lourds: 18 IRM et 16 scanners autorisés en 2021.

“C'est permettre que chacun soit correctement soigné, selon ses besoins, au bon moment et bon endroit”.

Elle pilote l'organisation hospitalière, veille à son équilibre et à l'accès aux soins pour tous

- Autorise et contrôle les équipements ainsi que les activités de soins des hôpitaux et cliniques: maternité, médecine, oncologie, chirurgie, psychiatrie, urgences, scanners, IRM...
- Encourage les coopérations et les rapprochements entre établissements.
- Suscite et accompagne l'amélioration continue des pratiques de soins.
- Veille à ce que les hôpitaux disposent des ressources humaines adéquates et nécessaires à leur bon fonctionnement.

Elle accompagne le financement et la recherche d'efficacité des établissements

- Assure le suivi budgétaire et financier des hôpitaux publics.
- Pilote les programmes d'amélioration de la performance et de la qualité des soins.

- Accompagne et finance des opérations de réhabilitation ou construction de locaux, l'acquisition d'équipement lourd et de télémédecine.

Elle veille à l'accessibilité aux soins de ville

- Incite à l'installation des professionnels de santé en zone déficitaire.
- Accompagne les professionnels à la création de maisons de santé, cabinets de montagne, centres de santé.
- Incite au développement de coopérations entre professionnels pour faciliter le parcours de soins des patients.
- Autorise l'implantation des pharmacies de ville et laboratoires de biologie médicale.
- Organise et finance la médecine de garde (nuit, week-end, jour férié).

Elle participe à l'accompagnement des professionnels de santé

- Gère l'internat en lien avec les universités: choix des spécialités, affectation de stages, etc.
- Suit les effectifs médicaux en établissements de santé publics.
- Vérifie les diplômes des formations paramédicales.

L'ARS est là pour concrétiser les projets



Faire vivre la démocratie sanitaire

Pour développer la concertation et promouvoir le droit des usagers

1

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

12

conseils territoriaux de santé

891

représentants en commission des usagers



Gérer les réclamations d'usagers

Pour garantir la qualité de prise en charge optimum dans le système de santé de la région

1

pôle dédié

1 810

réclamations reçues en 2021



204 200 €

alloués en 2021 à l'EIRAD (Entité interdépartementale de démoustication) pour les actions de lutte et de surveillance contre le moustique tigre



Favoriser le parcours scolaire d'élèves en situation de handicap

50 000

élèves scolarisés en école ordinaire

+ 43 %

en 5 ans



Permettre aux professionnels de santé d'un territoire de travailler ensemble et de mieux prendre en charge les patients

72

communautés professionnelles territoriales de santé créées

15 000 €

versés à chacune



Assurer la continuité des soins la nuit pour les résidents en EHPAD

306

EHPAD couverts par la présence d'un personnel infirmier de nuit



Former et financer les 303 médecins correspondants du SAMU

Pour garantir l'accès à des soins urgents pour tous
18 000 € par cabinet médical pour l'équipement du matériel nécessaire aux soins urgents



Soutenir 1000 hôpitaux et EHPAD

Pour des rénovations immobilières, investissements du quotidien et remboursement de la dette

1,9 Md€

sur 10 ans alloués dans le cadre du plan d'investissement du Ségur de la santé



Contrôler la qualité des eaux de baignade

290

sites de baignade surveillés chaque saison.



Développer la télémédecine

1 243 000

actes de téléconsultation

4 700

actes de téléexpertises



Protéger les habitants contre la Covid-19 en facilitant l'accès à la vaccination

150

centres et relais de vaccination ouverts pendant la crise

20 M€

alloués pour l'aide à leur fonctionnement



Financer les actions de prévention primaire et de dépistage des cancers

17 000

cancers évités par la prévention primaire (avec ou sans dépistages du cancer)

219

actions de prévention primaire (avec ou sans dépistage)

10,7 M€

alloués



Permettre aux personnes en situation de handicap d'être accompagnées et de se maintenir dans l'emploi

517

personnes accompagnées

3,5 M€

alloués



Santé et cybersécurité : l'affaire de tous

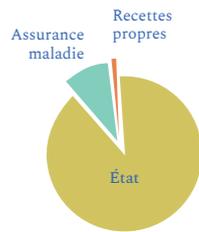
60

événements signalés pour des risques de cyberattaques

Le budget principal 2022

Recettes : 79 M€
60 M€

Financements de l'État au titre de la subvention pour charge de service public
18 M€
Assurance maladie
700 K€
Recettes propres



Dépenses : 81 M€
70 M€

Budget dédié au personnel : masse salariale, formation, restauration collective, comité d'agence, etc.

9 M€

Frais de fonctionnement : immobiliers, consommables, réseaux et télécommunication, etc.

1 M€

Investissements (immobilier, parc informatique, etc.)



L'ARS est là, organisée et engagée

La gouvernance

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, établissement public d'Etat sous la tutelle des ministères chargés de la santé et de l'autonomie...

Le directeur général

Nommé en conseil des ministres et placé sous l'autorité des ministres de la santé et de l'autonomie, sa mission est de :

- mettre en œuvre le contrat d'objectifs et de moyens qu'il signe avec le ministre de la santé ;
- piloter la politique de santé au niveau régional, en lien avec les partenaires de l'agence.

Le conseil de surveillance

Il est présidé par le Préfet de la région et composé de 25 membres. Il se réunit au minimum deux fois par an, approuve le budget principal de l'agence et le compte financier. Par ailleurs, il émet un avis sur :

- le projet régional de santé (PRS),
- le projet de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'agence (CPOM),
- les résultats de l'action menée par l'ARS.

Le comité exécutif

Il est composé de 26 membres. Sous l'autorité du directeur général, il définit les orientations régionales en matière de santé, leurs modalités de mise en œuvre et les liens avec les partenaires. Il détermine également les orientations en matière budgétaire et ressources humaines.

L'engagement sociétal

La démarche RSE est une composante essentielle de la stratégie de l'ARS tant en interne que vers l'extérieur.

Pour améliorer la qualité de vie au travail (QVT) des agents

Un référent handicap et QVT est chargé de l'intégration, du respect de l'égalité et des luttes contre les discriminations ; un conseiller mobilité carrière accompagne les agents dans leurs projets professionnels au sein de l'ARS ou ailleurs ; un conseiller prévention en santé promeut les bonnes pratiques et prévient les risques. Enfin, chaque agent peut télétravailler (jusqu'à 3 jours hebdomadaires).

Pour un environnement responsable

L'ARS promeut une politique de déplacements raisonnée des agents et met en place la dématérialisation du courrier.

Pour une économie responsable

Les achats et prestations sont réalisés en priorité auprès d'établissements et services d'aide par le travail, d'entreprises adaptées ou de structures d'insertion par l'activité économique.

Les relations sociales et les instances

Par des consultations, négociations et échanges d'informations, les relations sociales concourent à l'intérêt commun des collaborateurs et des dirigeants. Le Comité d'agence et des conditions de travail (CACT) assure l'expression collective des agents dans les décisions relatives à la marche générale de l'Agence. **16** représentants du personnel, dont **12** représentants du collège public et **4** représentants du collège privé.



D' Jean-Yves GRALL

1987 Cardiologue en libéral puis au CH de Châteaubriant en Loire-Atlantique et Président de la CME*
1999 Président de la conférence régionale des CME des CH des Pays de Loire
2003 Conseiller médical à l'ARH* Ile-de-France
2006 Conseiller général des établissements de santé au ministère de la santé
2007 Directeur général de l'ARH Lorraine et préfigurateur et directeur général de l'ARS Lorraine
2011 Directeur général de la santé
2013 Directeur général de l'ARS Nord-Pas-de-Calais
2014 Président du collège des dir. généraux d'ARS
2015 Préfigurateur puis dir. général de l'ARS Hauts-de-France
2016 Directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Auteur de rapports

Le médicament à l'hôpital, 2003 ; Les maisons médicales de garde, 2006 ; L'évaluation du plan urgence, 2007 ; L'adaptation du dispositif de la PDSA, 2007 ; La territorialisation des activités d'urgences, 2015.*

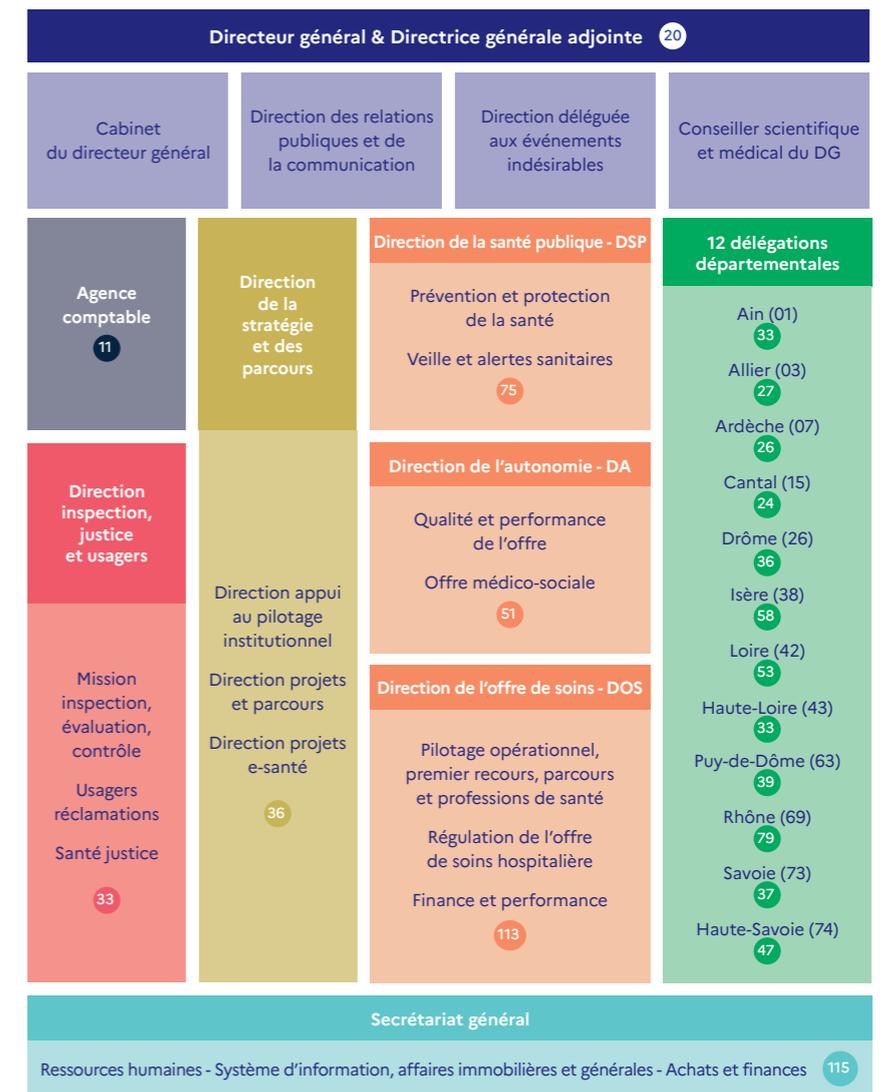
*CME : commission médicale de l'établissement
ARH : Agence régionale d'hospitalisation
PDSA : permanence des soins ambulatoires

Les agents

Près de 950 agents travaillent à l'ARS

Agents d'accueil, Archiviste, Cartographes, Chauffeurs, Communicants, Comptables, Contrôleurs de gestion, Documentalistes, Directeurs d'hôpitaux, Gestionnaires de projets en santé, ressources humaines ou encore budgétaires, Infirmiers, Informaticiens, Ingénieurs et techniciens

en environnement et santé, Inspecteurs, Juristes en marchés publics ou en santé, Logisticiens, Médecins, Pharmaciens, Praticiens hospitaliers, Statisticiens, etc. Dont **450** sur l'un des deux sites du siège à Lyon ou Clermont-Ferrand, et **500** dans l'une des **12** délégations. **73%** de femmes, **27%** d'hommes. **17** apprentis et stagiaires.



01 Nombre d'agents présents au 01.06.2022

L'ARS est là pour piloter les dépenses de santé

L'objectif de l'Agence régionale de santé, par son pilotage régional, est de garantir la meilleure utilisation possible des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

Ainsi, une partie des dépenses est directement à la main de l'Agence régionale de santé. Il s'agit du fonds d'intervention régional qui est de 484 M€ en 2021.

29,3

Mds €

DÉPENSES 2021

SOINS DE VILLE dont
 Médicaments: 2,9Mds€
 Honoraires privés: 2,7Mds€
 Indemnités journalières: 2,3Mds€
 Honoraires paramédicaux: 1,6Md€
 Biologie médicale: 927 M€
 Dispositifs médicaux: 855 M€
 Transports de malades: 510 M€

12,6

Mds €

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ dont
 Médecine, chirurgie, obstétrique: 9Mds€
 Psychiatrie: 1,3Md€
 Soins de suite et de réadaptation: 1,1Md€
 Soins de longue durée: 147 M€

11,6

Mds €

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX dont
 Ets et services pour personnes âgées: 1,7Md€
 Ets et services pour personnes handicapées: 1,2 Md€
 Ets et services d'aide par le travail: 169 M€
 Ets pour pers. confrontées à des difficultés spéc.: 62 M€
 Instituts de jeunes sourds et jeunes aveugles: 14 M€

3,3

Mds €

PRESTATIONS dont
 Prestations accident du travail, maladies professionnelles, invalidité, décès.

1,6

Md€

SANTÉ PUBLIQUE dont
 Accès à la santé et éducation à la santé: 49,7M€
 Prévention des risques infectieux et liés aux soins: 31,2M€
 Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades: 18 M€
 Prévention des risques liés à l'environnement, au travail et à l'alimentation: 4,6M€

138

M€

AUTRES DÉPENSES SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIALES dont
 Aide médicale de l'État et soins urgents
 Organisation de concours paramédicaux
 Dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement

163

M€

FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL (FIR) 2021

484

M €

Le FIR est destiné à financer des actions inscrites dans le projet régional de santé piloté par l'ARS. Il est structuré en 5 axes stratégiques:

- 1 Organisation et promotion de parcours de santé coordonné, ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale. **138 M€**
- 2 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire. **117 M€**
- 3 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels. **120 M€**
- 4 Promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie. **110 M€**
- 5 Démocratie sanitaire. **250 000€**

Les activités financées par le FIR sont définies par le code de la santé publique (article L. 1435-8).

Ces dépenses ne couvrent pas les montants restant à charge des assurés, les remboursements effectués par les assurances complémentaires, les dépenses des collectivités locales et enfin la santé au travail ou scolaire.

SIÈGE

Direction générale

ars-ara-direction-generale@ars.sante.fr

Service communication

ars-ara-communication@ars.sante.fr

Agence comptable

ars-ara-agence-comptable@ars.sante.fr

Direction inspection, justice et usagers

ars-ara-diju@ars.sante.fr

Direction de la stratégie et des parcours

ars-ara-strategie-parcours-direction@ars.sante.fr

Direction de la santé publique

ars-ara-sante-publique@ars.sante.fr

Direction de l'offre de soins

ars-ara-dos-direction@ars.sante.fr

Direction de l'autonomie

ars-ara-da-direction@ars.sante.fr

Secrétariat général

ars-ara-secretariat-general@ars.sante.fr

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

Ain : ars-dt01-delegue-territorial@ars.sante.fr

Allier : ars-dt03-delegue-territorial@ars.sante.fr

Ardèche : ars-dt07-delegue-territorial@ars.sante.fr

Cantal : ars-dt15-delegue-territorial@ars.sante.fr

Drôme : ars-dt26-delegue-territorial@ars.sante.fr

Isère : ars-dt38-delegue-territorial@ars.sante.fr

Loire : ars-dt42-delegue-territorial@ars.sante.fr

Haute-Loire : ars-dt43-delegue-territorial@ars.sante.fr

Puy-de-Dôme : ars-dt63-delegue-territorial@ars.sante.fr

Rhône : ars-dt69-delegue-territorial@ars.sante.fr

Savoie : ars-dt73-delegue-territorial@ars.sante.fr

Haute-Savoie : ars-dt74-delegue-territorial@ars.sante.fr

SERVICES SPÉCIFIQUES

Professionnels de santé > numéro Adeli

ars-dtXX-adel@ars.sante.fr

(remplacer XX par le numéro du département souhaité)

Professionnels de santé > faire un signalement

ars69-alerte@ars.sante.fr

Professionnels de santé > guichet unique

auvergne-rhone-alpes@guichet-unique.sante.fr

Journalistes > sollicitation média

ars-ara-presse@ars.sante.fr

Usagers > faire une réclamation

ars-ara-reclamations@ars.sante.fr

SITES INTERNET

Site institutionnel

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Portail d'accompagnement des professionnels de santé - PAPS

www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr

Service public d'information santé

www.sante.fr



Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi - CS 93383
69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00